

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026



Le dix septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du trois septembre deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

Présents : 19

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

FAUVARQUE Brice, GALLET Candy, GABRIEL Joël, BENTZ Sylviane, Eddy LALLEMENT, DA SILVA Jacinthe, ABDESSALEM Danièle, ARTISSON Damien, CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean, COULON Ophélie, DELEGRANGE Olivier, DEMISSY Annie, DURBECQ Damien, FAGIS Lysian, FAUCONNIER Eric, LAUDY Sylvain, LEBLANC Karine, MARECHAL Fanny, MOZZI Daniel

Procurations(s) : /

Nombre de conseillers en exercice	: 19
Nombre de présents	: 19
Nombre de procurations	: 0
Nombre de votants	: 19

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence
de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Choix du bureau d'études – Mission interreg
 Location du bastion du Dauphin pour la maison du père Noël
 Demande de garantie d'emprunt Habitat 08
 Adhésion au dispositif « Voisins Vigilants »
 Fixation tarif droit de place « vente de sapins et Food Truck »
 Appel à projet Biodiversité
 Convention de passage d'éoliennes

PERSONNEL

Convention d'assistance et de conseil mis en place dans le cadre du référent déontologue des élus
 Convention d'adhésion aux missions de sécurité et de santé au travail
 Avancement de grade – Cadre d'emploi des Adjointes Techniques
 Recrutement d'un agent de police municipale et création d'un emploi
 Création d'un emploi et recrutement d'un agent non titulaire – Accroissement saisonnier d'activité service technique

TRAVAUX

Travaux de fauchage et taille des haies – Résultat de la consultation

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des stands de Tir

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Liste des déclarations d'intention d'aliéner conformément à la délégation
 Liste des actes de concessions
 Octobre Rose
 Plan de circulation – point de la Commission
 Bulletin Municipal
 Aménagement urbain – Point de la commission
 Virement de crédit section d'investissement
 Projet de versement d'une subvention – cadets de la sécurité
 Journée des métiers de la sécurité

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N°77-2026 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES – MICROPROJET INTERREG

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Dans le cadre du lancement du micro-projet INTERREG, il est nécessaire de réaliser une étude technique,

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Considérant qu'une 1^{ère} consultation a été déclarée infructueuse (absence d'offre reçue),

Considérant qu'une 2^{ème} consultation a été lancée avec une remise des offres fixée au 30 septembre 2026,

Compte tenu du délai imposé pour la réalisation de ce micro-projet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser M. Le Maire à passer commande auprès du bureau d'études retenu, après avis de la commission consultative.

Le résultat de la mise en concurrence sera présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal.

DELIBERATION N° 78-2026 : LOCATION DU BASTION DU DAUPHIN POUR LA MAISON DU PERE NOEL

Rapporteur : Candy GALLET

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande de location du bastion du dauphin du 5 au 23 décembre 2026, par LE CHAT PLUME – 08230 BOURG-FIDELE pour l'organisation de la Maison du Père Noël,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à **1 000 €** (charges comprises) le tarif de location pour cette manifestation.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à offrir une entrée simple à chaque élève des écoles ainsi qu'une privatisation de la Maison du Père Noël pour les élèves de maternelle.

Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 79-2026 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – HABITAT 08

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

HABITAT 08 a sollicité un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du projet de réhabilitation thermique sur une partie des logements du patrimoine (15 logements Rue de l'Hôpital et Rue Noël de Champagne),

Le coût total des travaux est de 507 509,39 €, qui se décompose comme suit :

- Prêt Caisse des dépôts et consignation : 425 000,00 €
- AQS Modernisation : 20 000,00 €
- Fonds propres : 62 509,39 €

Ce financement de 425 000,00 € sur 20 ans est accordé sous réserve d'une garantie « collectivité locale » de 100% pour Rocroi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder sa garantie d'emprunt, à hauteur de **100 % du montant de l'emprunt**, soit la somme de **425 000,00 €**.

Le conseil municipal tient également à rappeler que toute demande de garantie d'emprunt doit être sollicitée avant le démarrage des travaux.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette faire.

DELIBERATION N° 80-2026 : ADHESION AU DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

**Rapporteurs : Jean CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE et
Eric FAUCONNIER**

Par délibération 75-2026 du 23 juillet 2026, le conseil municipal donnait un accord de principe à l'adhésion, au 1^{er} janvier 2027, au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires »

Après la prise de renseignements complémentaires sur cette solution,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » et accepte le devis d'un montant de **8 062,80 € TTC, pour une durée de 3 ans.**

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

DELIBERATION N° 81-2026 : FIXATION D'UN TARIF DROIT DE PLACE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s)

Vu la demande de Mme Belinda FRADET qui souhaite, un emplacement, du 1^{er} au 20 décembre 2026 pour la vente de sapins installer une caravane pour vendre des crêpes, gaufres et chichis

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs actuels, à savoir :

- Vente de sapins : 35 €
- Food truck sucré : 60 €

sous réserve d'installer leur propre compteur forain.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

DELIBERATION N° 82-2026 : APPEL A PROJET BIODIVERSITE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Pour des raison écologiques et économiques, la commune envisage l'achat d'une seconde cuve de récupération d'eau de pluie, afin de pouvoir prolonger l'arrosage en cas de nouvelles restrictions d'eau,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du **PNR des Ardennes** pour l'achat de ce matériel.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 83-2026 : CONVENTION DE PASSAGE D'EOLIENNES

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Par délibération n°6-2026 du 23 juillet 2026, le conseil municipal décidait de renégocier l'indemnité proposée pour la création d'aménagements temporaires pour le passage d'éoliennes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la nouvelle indemnité proposée et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de constitutions de servitudes sur le domaine public et privé communal, dans le cadre du passage du convoi pour le projet éolien de Momignies (Belgique).

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 84-2026 : ADHESION A LA MISSION D'ASSITANCE ET DE CONSEIL – MISE EN PLACE DANS LE CADRE DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L.452-30 et L.452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1-1 et R.1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes ;

Vu la liste des référents déontologues proposés ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements

publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent :

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

DELIBERATION N° 85-2026 : CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS DE SECURITE ET DE SANTE AU TRAVAIL

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R731-1 à R731-10,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R125-11,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux tarifs des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Vu la délibération n° 3 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la convention globale traitant des missions du Service Santé et Sécurité au Travail,

Vu la délibération n° 4 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative à la cellule de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération n° 5 du 20 septembre 2022 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes relative aux vérifications générales périodiques,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes par délibération en date du 20 septembre 2022 a décidé la mise en place d'une convention globale d'adhésion aux missions du service santé et sécurité au travail. Son objectif est d'accompagner les collectivités/les établissements dans leurs actions de prévention des risques au travail et des risques majeurs.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages pour les collectivités par la mise en commun de moyens et la mutualisation de ressources. Elle offre, à leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à la protection de la population contre les risques majeurs, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour cette prestation de conseil en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante.

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 :

- ⇒ de demander le bénéfice de la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes la convention correspondante annexée à la présente délibération,
- ⇒ de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2 :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- ⇒ informe qu'en vertu du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DELIBERATION N° 86-2026 : AVANCE DE GRADE – CADRE D’EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Afin de permettre l’avancement de grade d’un agent, il est proposé de créer un emploi sur son nouveau grade.

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Pour information, l’emploi actuel sera donc supprimé lors d’un prochain Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes et la nomination de cet agent sur son nouveau grade.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, décide de créer l’emploi permanent suivant, **à compter du 1^{er} novembre 2026** :

- **Adjoint Technique Territorial principal de 1^{ère} classe, à 30/35^{ème}**

et à dégager les crédits correspondants,

Autorise M. Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 87-2026 : RECRUTEMENT D’UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE ET CREATION D’UN EMPLOI

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Afin de pouvoir lancer un appel à candidature pour un recrutement, il conviendrait de créer un nouveau poste sur plusieurs grades afin d’obtenir un maximum de candidatures,

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide :

➤ La création à compter du **1^{er} novembre 2026** d'un emploi **d’agent de police municipale** dans les 3 grades relevant de la catégorie hiérarchique **C** à temps complet (**35/35^{ème}**) à savoir :

- Chef de police municipale
- Brigadier-chef principal
- Gardien-brigadier

pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Exécuter les missions de police municipale administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- Assurer une relation de proximité avec la population
- Assurer la rédaction et l’exécution des arrêtés de police du maire
- Constater par procès-verbaux les contraventions.

➤ L’agent devra donc justifier de connaissances techniques et générales du fonctionnement d’une collectivité et des différentes réglementations liées aux missions et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

➤ D’autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 88-2026 : CREATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période hivernale, il est nécessaire de créer des emplois non permanents et de recruter des agents non titulaires,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer 2 emplois non permanents et de recruter **2 agents à 35/35^{ème}**, pour une **durée de 6 mois** à compter du **1^{er} novembre 2026**.

Les agents recrutés percevront une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 367.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 88-2026 : TRAVAUX DE FAUCHAGE ET TAILLE DES HAIES

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Par délibération n°74-2026 du 23 juillet 2026, le conseil municipal autorisait M. Le Maire à passer commande auprès du ou des prestataire(s) retenu(s).

Après avoir demandé le détail de leur offre aux candidats,

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation. Il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise **ETA AGRIX – 08230 ROCROI**, pour (*prix par passage*) :

- **Lot n°1 – Fauche des routes**, pour un montant de **2 125,00 € HT**
- **Lot n°2 – Fauche des chemins ruraux** pour un montant de **850,00 € HT**
- **Lot n°3 – Tranche de 4 mètres** pour un montant de **680,00 € HT**
- **Lot n°4 – Fauche des remparts** pour un montant de **4 250,00 € HT**
- **Lot n°5 – Taille des haies** pour un montant de **765,00 € HT**

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES**DELIBERATION N° 90-2026 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES STANDS DE TIR**

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Monsieur Lysian FAGIS ne prend part ni au débat, ni au vote.

Par convention en date du 8 juillet 2025, la commune de Rocroi mettait à disposition des 2 associations Les Vaillants Sangliers US Rocroy et Les Tireurs de l'Etoile, les stands de Tir à la Caserne Marguenat,

Considérant qu'une association n'a pas pu obtenir son agrément et son affiliation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de dénoncer la convention avec l'association Les Vaillants Sangliers US Rocroy
- et de conclure avec l'association les Tireurs de l'Etoile, une nouvelle convention de mise à disposition des stands de Tir, à leur usage exclusif, avec autorisation d'installer des caméras de vidéoprotection (sous réserve de l'obtention des autorisations et habilitations délivrées par les services compétents).

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
24/07/2026	MANUELS SCOLAIRES GROUPE SCOLAIRE	LIBRAIRIE RIMBAUD	1 552.84€
24/07/2026	MANUELS SCOLAIRES RASED	LIBRAIRIE RIMBAUD	49.78€
24/07/2026	MANUELS SCOLAIRES ECOLE HIRAUMONT	LIBRAIRIE RIMBAUD	304.56€
24/07/2026	MANUELS SCOLAIRES ECOLE HIRAUMONT	LIBRAIRIE RIMBAUD	88.96€
29/07/2026	REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS	CENTRE DE GESTION DES ARDENNES	3 316.80€
31/08/2026	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE CLOCHE EGLISE	DH QUARTZ	1 332.00€
31/08/2026	REPLACEMENT RESSORT ECOLE MATERNELLE	IMAJ	390.00€
31/08/2026	DEVIS D26-024 RENCONTRES NATIONALES DES VILLAGES ETAPES	FEDERATION DES VILLAGES ETAPES	110.00€
31/08/2026	RELAIS TRIPHASE ECLAIRAGE MONUMENTAL EGLISE	BOMBART JOHAN ELECTRICITE	444.00€
31/08/2026	REMISE EN ETAT TOILETTES PUBLIQUES	MPS	573.60€
31/08/2026	REMISE EN ETAT MAISON FORESTIERE	BARBOT CHARLEVILLE	570.38€
31/08/2026	ROBINET LAVABO ECOLE	AUBADE	106.03€
01/09/2026	FOURNITURE DE 5 CADENAS BARRIERES FORESTIERES	O.N.F	333.84€
01/09/2026	DISQUE DUR EXTERNE POLICE MUNICIPALE	AMAZON	67.90€
08/09/2026	PROJECTEUR EXTERIEUR MAIRIE	AMAZON	298.44€

LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER CONFORMEMENT A LA DELEGATION

VENDEUR	ACHETEUR	ADRESSE	PARCELLES	Préempter par la mairie
NIEULANDT Christophe	FINFE Adrien	1679 rue du Bois	B 1243	NON
FOURNET Benoit LECLERE Sylvie	PIROTTE Jeanne MATHIAS Jacques	1963 Le Grand Hongréaux	C 972	NON
BERTRAND Yolande	SERVAIS Thibaut	Chemin du Bel Homme	G 399	NON
STRIMEL Christophe COLON Mylène	BOUCHEZ Julien	1707 Le Grand Hongréaux	C 75 et C 867	NON
BEROUDIAUX Yolande	LETELLIER Loïc	13 Route de Petite Chapelle	AC 81 et AC 238	NON
TOUSSAINT Pascal DERAM Magali	PORTENSEIGNE Valérie CAMUS Fabien	14 rue de France	AB 174	NON
OOMENS Margaretha	HERPEUX Christian	La Croix de Fer	C 1034	NON
DURBECQ Huguette DURBECQ Christian	DI FIORE Ugo	1899 rue du Bois	B 352 – 353 et 354	non

LISTE DES ACTES DE CONCESSIONS CONFORMEMENT A LA DELEGATION

NOM	TYPE	DURÉE	COÛT
LIEGEARD née LECLERE Renée	Pleine terre	30 ans	75 €
LEPOULTIER Vanessa	Caveau	50 ans	125 €
LEPOULTIER Vanessa	Caveau	50 ans	125 €

OCTOBRE ROSE

La commune de Rocroi souhaite s'associer à cette campagne de mobilisation contre le cancer du sein.

Eric FAUCONNIER informe qu'une journée avec des multiples associations rocroyennes sera organisée le samedi 10 octobre 2026.

Un petite « commission » a décidé d'installer des décorations sur la mairie et autour du Grand Puits.

PLAN DE CIRCULATION

La commission propose 3 solutions de plan de circulation pour la commune. Chaque plan est étudié.

La décision d'adoption du plan final sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

BULLETINS MUNICIPAUX

Le nouveau format du bulletin municipal est présenté à l'ensemble du conseil. Il sera prochainement édité et distribué.

AMENAGEMENT URBAIN – POINT SUR LA COMMISSION

Jacinthe DA SILVA informe le conseil que la commission se réunira le 28 septembre prochain.

VIREMENT DE CREDIT – SECTION D'INVESTISSEMENT

Brice FAUVARQUE, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : VIREMENT DE CREDIT N°1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1327 (13) : Subv. non transf. Fonds européens	8 000,00		
2131 (21) : Bâtiments publics	-8 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

PROJET DE VERSEMENT D'UNE SUVENTION – CADETS DE LA SECURITE

Comme tous les ans, une nouvelle session des cadets de la sécurité au collège est créée et concerne les élèves de 4^{ème}.

Monsieur FAUVARQUE Et Eric FAUCONNIER interrogent les conseillers sur le versement d'une subvention pour ces élèves. Un accord de principe est décidé afin d'équiper ces élèves.

JOURNEE DES METIERS DE LA SECURITE

Pour rappel, cette journée se déroulera le 6 novembre 2026 au collège de Rocroi.

Eric FAUCONNIER informe le conseil qu'il est possible de faire venir une voiture tonneau.

Le conseil décide de participer à hauteur de 500 € pour ce dispositif.

**La séance du conseil municipal du 10 septembre 2026 comprend
les délibérations du n° 77-2026 au n°902026**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-trois heures et vingt-cinq minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

Le Maire : Brice FAUVARQUE		La secrétaire : DA SILVA Jacinthe	
GALLET Candy		DELEGRANGE Olivier	
GABRIEL Joël		DEMISSY Annie	
BENTZ Sylviane		DURBECQ Damien	
LALLEMENT Eddy		FAGIS Lysian	
ABDESSALEM Danièle		FAUCONNIER Eric	
ARTISSON Damien		LAUDY Sylvain	
CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean		LEBLANC Karine	
COULON Ophélie		MARECHAL Fanny	
MOZZI Daniel			